

CLE du 04 février 2025

Rapport N°1

Validation des comptes-rendus des CLE des 4 juillet et 22 octobre 2024

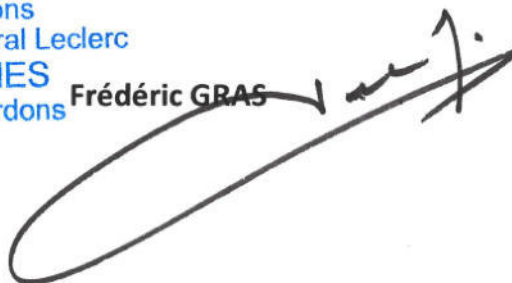
La CLE du 22 octobre 2024 a été entièrement consacrée à la célébration des 30 ans d'existence de cette assemblée. Ainsi, il n'a pas été procédé à la validation du compte-rendu de la précédente réunion, comme c'est l'usage habituel.

Les comptes-rendus des CLE du 4 juillet et du 22 octobre 2024 sont donc annexés au présent rapport et soumis à la validation de la Commission locale de l'eau des Gardons.

Je vous prie, mes chers collègues, de bien vouloir débattre de ce rapport.

Commission Locale de l'Eau
EPTB Gardons
6, Avenue du Général Leclerc
30000 NÎMES
SAGE des Gardons

Le Président,
Frédéric GRAS



CLE du 04 juillet 2024
Foyer de Cassagnoles
Projet de COMPTE-RENDU

Collège des élus (34 membres)	Collège des usagers (22 membres)	Collège des administrations et établissements publics (8 membres)
<u>Région et départements du Gard et de Lozère</u> M. AIGOIN (CD48) <u>Établissements publics locaux (Gard)</u> Mme BLANC (Alès Agglomération) M. WEITZ (CC Piémont Cévenol) M. GRAS (EPTB Gardons), M. ASTIER (SCOT Uzège Pont du Gard - PETR Uzège Pont du Gard), M. RUAS (Syndicat SCOT Pays des Cévennes) M. LOUCHE (SM des Hautes Vallées Cévenoles) M. CARTAILLER (SM Gorges du Gardon), <u>Établissements publics locaux (Lozère)</u> M. MARCHELIDON (CC Cévennes au Mont Lozère)	<u>Agriculture et préleveurs d'eau</u> M. MARTIN (ASA du béal du Mazauric), M. JULIAN (Nature et Progrès Gard), M. RAVEL (Fédération pêche du Gard) <u>Protection de la nature et du patrimoine</u> M. BLANC (SOREVE), M. CHEVALIER (CLUB CEVENOL) <u>Industriels</u> M. MAESTRI – UNICEM (Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux)	DREAL Occitanie Représentant la Préfète coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée DDTM du Gard representant le Préfet du Gard Agence de l'eau Rhone Méditerranée, CNPF Délégation Occitanie
9/34	6/22	4/8
Membres présents et représentés : 23/64 (Quorum = 43/64) 4 membres excusés représentés : M. ABBOU (CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires), M. GILLES (CC Pont du Gard), Mme NEGRE (La Bambouseraie), Mme GELY (La DDT 48), 12 membres excusés : M. ANDRE (Associations des Maires Ruraux du Gard), M. AVOUAC (Alès Agglomération), M. MAZAUDIER et M. CHAILAN (Nîmes Métropole), M. CLEMENT (SIAEP de Domessargues), M. TROUILLAS (Chambre d'Agriculture du Gard), Mme ROUSSEL (Association Moulin de Thonas), M. TRAVIER et M. ALBRECHT (FACEN), Gard Tourisme, M. BRISSON (Comité départemental du Gard de Canoë Kayak), M. D'AGATA (Agence Régionale de santé – délégation Gard)		
Membres présents - Hors quorum		
INVITES		
Mme LEROUX (Chambre d'Agriculture du Gard), Mme DEMOY (CPIE du Gard), Mme CROUZET (La bambouseraie), Mme BERNARD (CEN Occitanie), M. LASHERMES stagiaire DDTM du Gard, M. CHANABE et Mme HELISSEY (Syndicat mixte des Gorges du Gardon), Mme KURUTCHARRY (BRL), Mme MAZON (SOREVE), Mmes PRIAD, RICHARD (EPTB Gardons) et GRENECHE (stagiaire EPTB Gardons), MM. GEORGES, NAYROLLES et JOURDAIN (EPTB Gardons).		

F. GRAS accueille l'ensemble des participants et ouvre la séance à 14h10, il énonce la liste des membres ayant donné procuration :

Au sein du collège des collectivités :

- M. Didier GILLES (Communauté de communes du Pays d'Uzes) donne procuration à M. Thierry ASTIER
- M. François ABBOU (CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaire) donne procuration à Mme Geneviève BLANC (Alès Agglomération)

Au sein du collège des usagers :

- Mme Muriel NEGRE (Bambouseraie) donne procuration à M. Louis JULIAN

Au sein du collège des services de l'État et ses établissements publics :

- la DDT de Lozère donne procuration à la DDTM du Gard

F. GRAS informe l'assemblée de la présence de Mme Sophie MAZON, nouvelle Présidente de la SOREVE. Mme MAZON salue l'assemblée et précise être agricultrice à Montaren.

Point n°1 : Validation du compte-rendu de la CLE du 04 avril 2024

F. GRAS rappelle que le compte-rendu a été mis en ligne sur l'espace réservé aux membres de la CLE et sollicite l'assemblée pour des observations. Une remarque a été transmise et a été intégrée au compte-rendu.

- ➡ **Aucune nouvelle remarque n'étant proposée sur le précédent compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

Projet de courrier sur la gestion de l'ancien site minier de la Croix de Pallières

Avant de passer au point n°2, F. GRAS évoque le **projet de courrier sur la gestion des pollutions minières sur le site de la Croix de Pallières**, co-signé par les maires des communes de St-Félix, Thoiras, Anduze et St-Sébastien-d'Aigrefeuille, proposé aux membres de la CLE avant la réunion et fruit du groupe de travail de la CLE sur cette thématique. Ce courrier porte à la connaissance du Préfet les remarques de la CLE et points de

questionnement relatifs au dossier de la Croix de Pallières. Il est rappelé que les points dans ce courrier sont dans le prolongement des questions et remarques régulièrement portées par la CLE des Gardons depuis 2014 lors des CSI et détaillées dans les courriers du 22 décembre 2014 et du 25 août 2020.

B. WEITZ, maire de St-Félix, suggère de contacter également M. le Maire de Durfort, également concerné. F. GRAS mentionne que cette commune est hors BV. Un échange avec G. BLANC et L. GEORGES conclut à ce que le maire de DURFORT soit mis en copie de ce courrier, tout comme le Président de l'EPTB voisin du Vidourle.

F. GRAS explique que la CLE se situe dans une démarche constructive, souligne les avancées réalisées, elle peut donc se permettre d'émettre des remarques et des questionnements.

Il est enfin suggéré par L. JULIAN qu'Umicore soit également informé de ce courrier ainsi que Minéris, sur proposition de F. GRAS.

La transmission de ce courrier au Préfet est approuvée par l'assemblée.

Le courrier est annexé au présent compte-rendu.

Point n°2 : Echange sur un premier volet de changement de pratiques à grande échelle : la gestion des sols

Avant les échanges, une vidéo est projetée, comprenant des extraits de capsules vidéo sur la gestion des sols réalisées par l'INRAE suivis par une vidéo communiquée par Louis JULIAN, membre de la CLE, sur le rôle et les pratiques sur les sols agricoles en liaison avec le cycle de l'eau (<http://youtu.be/EbO6FbOO3Fk>).

Suite à la projection, sollicité par F. GRAS, L. JULIAN témoigne : cela fait 40 ans qu'il travaille le sujet, n'ayant jusque-là que peu d'écoute. Il indique que les inondations transportent énormément de boues et la mauvaise gestion des sols aggrave le risque. Il propose une solution, qui permet de réduire les inondations et qui n'est pas celle du stockage dans des grosses bassines. Il ajoute n'avoir vu couler, en 2002, l'eau de ses terres qu'au-delà de 200 mm.

F. GRAS témoigne qu'un domaine sur sa commune pratique également les couverts végétaux, avec un impact positif sur la sécheresse et sur la qualité du vin.

A. BARRERA remercie de ce partage, exemple d'adaptation concrète du monde agricole au changement climatique. Elle rappelle que le plan de bassin d'adaptation au changement climatique comprend l'accompagnement de ce type d'action, en plus de l'accompagnement de la désimperméabilisation en secteur urbain.

L. JULIAN annonce avoir apporté, pour montrer à celles et ceux qui le désirent, une exposition d'une personne sur Chamborigaud qui a réalisé un travail très intéressant sur 5000 m² et propose des visites. Les références seront laissées aux services de l'EPTB. M. GEORGES précise qu'il s'agit d'une faible surface en contexte cévenol qui ne peut probablement pas être reproduit à grande échelle sur tous les territoires mais donne des solutions concrètes très intéressantes. Lors de chaque coupe de bois, il ajoute qu'il faudrait demander aux forestiers de réaliser leurs andains en suivant les lignes de niveau.

J. BOURRELY intervient pour indiquer que c'est exactement ce qui est fait. Sont implantés en haut de pente des feuillus et des résineux et en bas de pente des résineux qui forment un tapis protecteur. C'est parfois un peu plus cher mais à terme c'est un pari gagnant. Elle ajoute que la forêt méditerranéenne a un rôle majeur dans la rétention de l'eau.

L. JULIAN fait part d'une expérience menée en Slovénie, avec plantation de pieux perpendiculairement à la rivière pour améliorer l'infiltration, avec des résultats positifs.

S. MAZON (SOREVE) indique un sol sableux dans la plaine autour d'Uzès. En maraîchage, un engrais vert de type féverole peuvent être utilisés en hiver pour capter l'azote, puis détruits avant semis, pour être utilisé en paillage pour limiter l'évaporation. Elle indique que plus il y a d'arbres plantés, prenant l'exemple de fruitiers, pour casser le vent, plus le rôle positif des racines pour le captage des minéraux en profondeur est favorisé. Elle relate l'évènement du 18 mai dernier (47 mm tombés en 1h) sur la ZAC des Sablas, avec le constat d'un fossé canalisant les eaux de l'hectare et demi de la zone d'activité avec un ruissèlement très impressionnant et fortement différentiel avec la zone agricole proche, caractérisée par un ruissellement beaucoup moins marqué, moins visible.

R. AIGOIN remercie pour cette vidéo et cet échange. Selon lui, les éléments présentés aujourd'hui méritent d'être davantage intégrés dans les réflexions des PLU et suggère de diffuser cette vidéo pour faire connaître

l'intérêt de ces pratiques. Il ajoute que ce travail devrait aller très loin, dans la logique d'une grande pluie donnant plus d'infiltration, induisant plus de réserve d'eau en grande sécheresse. Solliciter les compagnies d'assurance serait utile pour promouvoir ces pratiques vertueuses.

G. BLANC intervient et évoque la nécessité de changer de pratiques en allant dans le sens présenté. Pour passer à une échelle plus large, il faut aider différemment les agriculteurs. Elle invoque le besoin de flécher les aides publiques de l'Agence de l'eau et de l'Europe pour favoriser ces pratiques en agriculture, en forêt ou en agroécologie. Cette condition est nécessaire pour massifier les impacts de ces pratiques sur le territoire.

M. GRAS souligne qu'il serait intéressant de solliciter nos nouveaux députés et les députés européens sur le sujet.

A. BARRERA précise que le XIIème programme d'intervention aide la conversion en Agriculture biologique.

Y. LOUCHE présente l'expérimentation « treilles et terrasses » menée par le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, expérimentation à long terme, avec l'objectif de conserver les terrasses sur les versants cévenols. Sans sol vivant, il indique qu'il n'y aura ni eau ni agriculture. En Cévennes, ce sont les murs qui retiennent le sol et la condition de leur maintien est liée à une activité agricole viable. Il fait part du pari de relancer les treilles (vigne) pour améliorer l'ombrage et lutter contre l'ensoleillement trop fort. Il indique rester raisonnablement optimiste car avec ce type de gestion du territoire, on peut avoir un effet pour freiner les effets négatifs des changements climatiques. Enfin, il souligne positivement le développement de partenariats qui vont dans ce sens.

F. GRAS suggère la mise en place d'un groupe de travail sur le thème des sols et de la forêt et de programmer une visite des propriétés de L. JULIAN et de J. BOURRELY.

T. ASTIER indique que notre territoire est étiré et qu'il est compliqué de faire déplacer les agriculteurs, notamment en fonction des saisons. Il suggère de prévoir plusieurs réunions sur tout le territoire à une période creuse (hors vendanges notamment), pour que L. JULIAN puisse porter son témoignage auprès d'autres agriculteurs.

L. GEORGES indique que les services auront à cœur de compléter ce témoignage avec des avis différents ou complémentaires sur ce sujet complexe.

La parole est donnée aux représentants des services du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon pour le point n°3.

Point n°3 : Point d'information sur le projet LIFE SOURCES – intervention du Syndicat mixte des Gorges du Gardon (SMGG)

JM. CHANABÉ, Directeur du SMGG, remercie F. GRAS pour l'accueil et indique que L. JULIAN aurait pu être ambassadeur du projet LIFE SOURCES, le point précédent constituant une magnifique introduction. Il explique que le SMGG et la CCPG sont à l'initiative de ce projet d'adaptation au changement climatique qui sera soumis aux services de l'Union européenne pour un soutien financier. Le SMGG a une expérience dans le montage de projet analogues (7 à son actif). Le projet présenté aujourd'hui à la CLE, acteur incontournable sur ce sujet, est en cours d'élaboration, et vise un soutien de la CLE.

JM. CHANABÉ présente brièvement les objectifs du projet LIFE monté pour contribuer à l'adaptation et à la résilience du territoire vis-à-vis de la gestion de l'eau. Il indique que parmi les 4 objectifs poursuivis, détaillés ensuite, 2 sont associés à des actions concrètes et 2 à des actions de concertation. En résonnance avec les pratiques évoquées au point précédent, le ralentissement de la circulation de l'eau, l'infiltration et le stockage d'eau dans les sols sont inscrits dans le projet LIFE SOURCES.

Enfin, il indique que le projet vise à s'inscrire dans le temps long, perdurer au-delà de la subvention et se diffuser au-delà de son territoire d'action. Enfin, il fait part des nombreux partenaires techniques et de recherche associés. Le projet, initialement pensé uniquement vis-à-vis de l'agriculture, a évolué afin de toucher l'ensemble des acteurs opérationnels.

S. MAZON demande comment s'articule ce projet avec la démarche Eau-climat du CD30. L. DEFOS du RAU indique pour l'instant une prise de contact avec le Conseil Départemental du Gard en tant que partenaire. À ce stade de la conception du LIFE, l'important est de faire remonter les idées et actions déjà élaborées. Le Conseil départemental du Gard est invité à s'associer à ce projet, notamment s'agissant de la rénovation des collèges en intégrant la gestion des eaux pluviales et les économies d'eau. JM. CHANABÉ complète en indiquant que le SMGG se nourrit des éléments fournis par le CD30, lequel a plutôt une vocation stratégique et de planification, complétant l'action opérationnelle du SMGG au plus près du terrain, les échelles d'intervention étant différentes.

N. CARTAILLER suggère de ne pas oublier BRL qui a des connaissances et peut être un relais important sur le territoire. Il cite aussi la chambre d'agriculture du Gard et les syndicats forestiers.

L. DEFOS du RAU précise la distinction entre les partenaires *techniques* associés à la réalisation des actions et les partenaires associés au montage du projet LIFE. Les signataires du LIFE sont ceux qui porteront des actions.

S. MAZON intervient sur la sensibilisation à l'échelle domestique, en prenant l'exemple du gazon anglais, non adapté à notre climat. Elle évoque ces craintes vis-à-vis de l'irrigation, attirant l'attention sur l'importance de bien questionner les pratiques et les solutions avant de foncer sur la technique et la promotion de l'irrigation.

C. HELISSEY indique que l'accompagnement sur le pilotage de l'irrigation s'accompagnera d'une réflexion globale. Il est nécessaire de considérer les acteurs là où ils se trouvent, l'accompagnement se fera au cas par cas pour tenir compte des particularités du terrain et des acteurs.

B. MAESTRI indique que de nombreuses carrières se trouvent sur le bassin versant, utilisant de l'eau (installations de traitement, arrosage des pistes). Il serait intéressant d'associer les acteurs industriels du granulat à ce projet. Un accompagnement serait bienvenu pour de nombreuses entreprises pour substituer des pompes en eau souterraines.

JM. CHANABÉ invoque la contrainte de la date de dépôt du projet (17/09/24), empêchant l'intégration de nouvelles actions à ce stade. Si le projet n'est pas directement lauréat, il explique qu'il sera possible d'envisager un ajout dans une nouvelle version. L. GEORGES indique qu'il sera étudié l'intégration de cette réflexion dans les programmes au niveau de l'EPTB (Contrat de Rivière ou autre).

Insistant sur l'importance d'accompagner les acteurs et de les aider à assumer le risque lié au changement, L. GEORGES termine en rappelant que ce projet représente 6 millions d'euros dédiés à l'accompagnement de la transition sur le territoire objet du LIFE SOURCE, terminant sur l'importance du soutien de la CLE à ce projet LIFE.

F. GRAS remercie les intervenants, espérant que les retours seront favorables. Il soumet à l'assemblée la décision de témoigner du soutien de la CLE à ce projet. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Un courrier de soutien sera transmis.

➡ **Aucune autre question ne se faisant jour F. GRAS propose de passer au point suivant.**

Point n°4 : point d'information sur la consultation du public sur la modification de l'arrêté cadre sécheresse

F. GRAS donne la parole à S. TELLIER (DDTM du Gard). Celui-ci rappelle la révision de l'arrêté préfectoral l'année dernière, retravaillé en début d'année 2024 suite à la mobilisation de la profession agricole, et la décision de report de la réflexion sur les seuils (nb : ce point a été traité en CLE du 5 janvier 2023).

S. TELLIER évoque 2 points majeurs dans le cadre de la consultation en cours :

- Autorisation du remplissage des plans d'eau (pour les retenues autorisées) durant l'alerte et l'alerte renforcée,
- En situation de crise, interdiction de prélèvement dans les béals pour l'usage d'agrément. Des dérogations resteraient possibles pour les béals en terre.

Ajout post réunion - il est à noter qu'une 3^{ème} modification est prévue sur le remplissage des piscines ouvertes au public : remplissage complet en alerte renforcée soumis à avis ARS.

L.GEORGES précise que, sur proposition du Président, il est proposé de ne pas prendre de décision aujourd'hui, les avis du public étant possibles jusqu'au 29 juillet. Il soulève le travail fouillé fait par la DDTM sur les seuils de débits, avec l'introduction d'une gradation et d'une variation dans le temps, mesure très rare.

L.GEORGES indique qu'il n'y a pas de problème avec la seconde mesure.

L. GEORGES rappelle que les membres de la CLE :

- ➡ peuvent s'exprimer directement dans le cadre de la consultation jusqu'au 29 juillet,
- ➡ peuvent s'exprimer dans le cadre de la consultation au sein de la CLE avec les options suivantes :
 1. Valider la proposition de modification,
 2. Ne pas se prononcer,
 3. Demander à exclure la période estivale pour les prélèvements, avec un système dérogatoire,
 4. Rejeter la proposition.

S'agissant de la première mesure, F. GRAS et L. GEORGES rappellent que les stockages sont prévus pour stocker l'eau lorsqu'elle est abondante. De plus en plus, les tensions sur les cours d'eau peuvent se trouver l'hiver ou au printemps, hors des étiages estivaux. Il est préférable que les remplissages des stockages ne se fassent pas lorsque l'hydrosystème est en tension. Il n'est pas souhaitable que cette mesure soit automatisée, il faut également qu'elle intègre la proportion du débit prélevé par rapport au débit du cours d'eau. F. GRAS considère

l'idée du cas par cas comme la sagesse. Enfin, il indique qu'il existe de nombreuses restrictions en alerte et alerte renforcée et que cette première mesure pose un problème d'équité des usagers. F. GRAS ajoute que la CLE n'est pas formellement sollicitée pour avis. Son souhait était de demander des éclaircissements et de demander que ces remplissages fassent l'objet de demandes et d'instruction au cas par cas, par soucis d'équité avec les autres usages.

JC. MARTIN est d'accord avec la position exprimée et insiste sur l'importance de s'adapter également à la variabilité et aux spécificités hydrologiques annuelles et locales. De nombreux hivers ont été sans précipitations, et à l'inverse il rappelle que les crues de 2020 ont tout détruit sur le béal du Mazauric et souligne le travail fait sur le béal de Thonas.

R. AIGOIN considère la demande ambiguë, cela équivaut à dire que la retenue ne correspond pas aux besoins de l'agriculteur. La CLE ayant toujours travaillé sur tous les usages et usagers, le traitement restera-t'il équitable avec cette mesure ?

M. LEROUX intervient pour rappeler que le précédent arrêté cadre permettait le remplissage des retenues pendant les alertes (renforcées) jusqu'en 2023. De nombreux stockages existent. Les stockages sont conçus pour assurer les périodes critiques de juillet-août, notamment dans le bassin versant de l'Hérault avec la production d'oignons et pour l'arboriculture. Ils sont généralement pleins au mois de mars.

Les oignons sont implantés en mai, l'arrosage étant compensé par pompage pour maintenir le stockage plein au début juillet pour boucler la saison. Le nouvel arrêté interdisait les pompages pour le remplissage mais pas pour l'irrigation (30-50%) ce qui créait une situation inéquitable pour ceux qui avaient investi dans des retenues vis-à-vis de ceux qui n'avaient rien fait. Elle précise que l'information demandée actuellement aux exploitants est complète (photos, compteurs,) ce qui n'en fait pas une simple formalité.

M. LEROUX demande à la DDT si tous les stockages sont visés ou seulement ceux sous déclaration ou autorisation (est-ce que cela s'adresse également aux stockages non soumis à déclaration, c'est-à-dire <1000 m3). S. TELLIER répond que la réponse sera transmise ultérieurement sur ce point.

M. RUAS attire l'attention quant à trop de réglementation, car il faut maintenir une agriculture et des habitants, et ne pas tuer les agriculteurs pour des cours d'eau en bonne santé. Il s'interroge sur comment soutenir les agriculteurs en Cévennes.

S. MAZON demande si on a une idée des volumes représentés par les stockages ? S. TELLIER indique qu'il faut considérer une centaine de stockage, souvent de petite taille (<10000m3), et évoque 2 gros stockage sur le bassin de la Cèze.

F. GRAS attire l'attention sur les disparités interdépartementales dans les règles qui s'appliquent sur un même bassin versant, à l'origine d'un sentiment d'injustice.

G. BLANC indique que la question de la gestion de l'eau pour l'agriculture est complexe, et ne devrait nous pousser à ne pas nous baser sur des idées simplistes qui fusent parfois dans nos assemblées. Elle évoque le besoin de questionner la pertinence des cultures irriguées et leur lien avec le territoire.

F. GRAS s'interroge sur « quelle agriculture pour notre territoire ? », enjeu fort d'aménagement du territoire, et dépassant les compétences de la CLE.

S. TELLIER indique que le Préfet attend le retour du 1er Ministre pour confirmer la conduite des contrôles sur les prélèvements, qui sont à ce jour programmés et qui ont été initiés ce printemps. Il n'est pas envisagé d'amende en 1ère année mais un rapport circonstancié.

JM. CHANABÉ indique que l'on se demande si le principe de non régression par rapport à la situation antérieure a été respecté avec cet arrêté cadre.

F. GRAS invite tous les membres de la CLE à faire part de leur avis sur ce sujet pour le 22 juillet, lesquels seront compilés et validés en bureau si nécessaire.

N. CARTAILLER rappelle que l'avis de la CLE n'est pas sollicité, il suggère que chacun donne son avis au travers de la consultation.

G. BLANC intervient pour rappeler que la CLE peut s'autosaisir sur tout sujet relatif à l'eau.

F. GRAS indique qu'il est proposé l'option 3 (l'interdiction avec dérogation possible pour le remplissage en alerte sécheresse, renforcées ou non), exprimée au nom de la CLE sous réserve d'une majorité d'avis négatifs reçus.

M. AIGOIN précise qu'en tant que lozérien, il ne souhaite pas interférer sur un arrêté préfectoral gardois.

La DREAL et la DDT ne s'associent pas non plus à cette proposition.

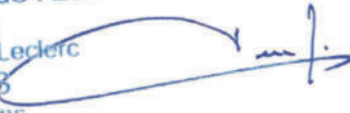
F. GRAS indique que par manque de temps, il est proposé aux membres de la CLE de reporter les points suivants de l'ordre du jour, rappelant que les rapports préalablement transmis contiennent les informations utiles.

F. GRAS remercie les membres de la CLE et lève la séance à 16h35.

Les éléments présentés en séance figurent dans le diaporama annexé au présent compte-rendu.

Le Président,

Commission Locale de l'Eau
EPTB Gardons
8, Avenue du Général Leclerc
30000 NÎMES
SAGE des Gardons



Frédéric GRAS



04 juillet 2024 - Cassagnoles



ORDRE DU JOUR

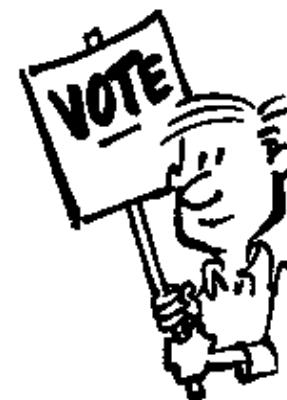
- ▶ **Point n°1** - Validation du compte-rendu de la CLE du 04 avril 2024
- ▶ **Point n°2** – Changements de pratiques à grande échelle : premier échange sur la gestion des sols
- ▶ **Point n°3** – Point d'information sur le projet LIFE SOURCES – Syndicat des Gorges du Gardon
- ▶ **Point n°4** – Point d'information sur la consultation du public sur la modification de l'arrêté cadre sécheresse
- ▶ **Point n° 5** – Point d'information sur le projet de décret de SAGE
- ▶ **Point n°6** – Bilan du Contrat de rivière
- ▶ **Point n° 7** - Avis de la CLE et de l'EPTB depuis le 04 avril
- ▶ Questions diverses



Point n°1. Validation du compte-rendu de la CLE du 04 avril 2024



→ Une modification apportée
(Agence de l'eau) sur les projets
de l'appel à manifestation
d'intérêts « Eau et Climat »



**Validation du
compte-rendu**



ORDRE DU JOUR

- ▶ **Point n°1** - Validation du compte-rendu de la CLE du 04 avril 2024
- ▶ **Point n°2 – Changements de pratiques à grande échelle : premier échange sur la gestion des sols**

- ➡ Extrait vidéo (11 min)
- ➡ Échanges



ORDRE DU JOUR

- ▶ **Point n°1** - Validation du compte-rendu de la CLE du 04 avril 2024
- ▶ **Point n°2** – Changements de pratiques à grande échelle : premier échange sur la gestion des sols
- ▶ **Point n°3 – Point d'information sur le projet LIFE SOURCES – Syndicat mixte des Gorges du Gardon**

→ Présentation / Constance HELISSEY et Lydie DEFOS DU RAU
→ Échanges





PROJET LIFE **SOURCES**

Solutions d'**O**ptimisation des **U**sages et
Réflexion **C**ollective sur l'**E**au et les **S**ols



© SMGG, 2024 - Constance HELISSEY et Lydie DEFOS DU RAU

L'objectif principal du projet

Adapter le territoire pour augmenter sa **résilience** face aux **risques** liés à l'eau dans le contexte du **changement climatique**

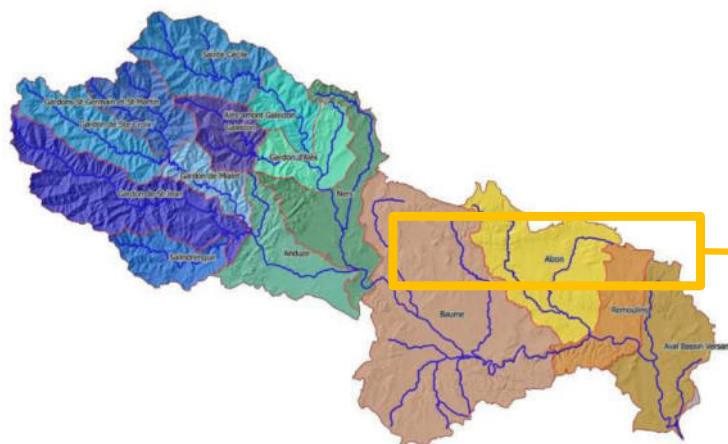
Les objectifs spécifiques

- + Objectif spécifique 1 : Partager l'eau et développer la sobriété des usages
- + Objectif spécifique 2 : Préserver et restaurer les fonctionnalités et la réserve en eau des sols
- + Objectif spécifique 3 : Former et sensibiliser les acteurs locaux
- + Objectif spécifique 4 : Garantir la pérennité et la multiplication des résultats du projet

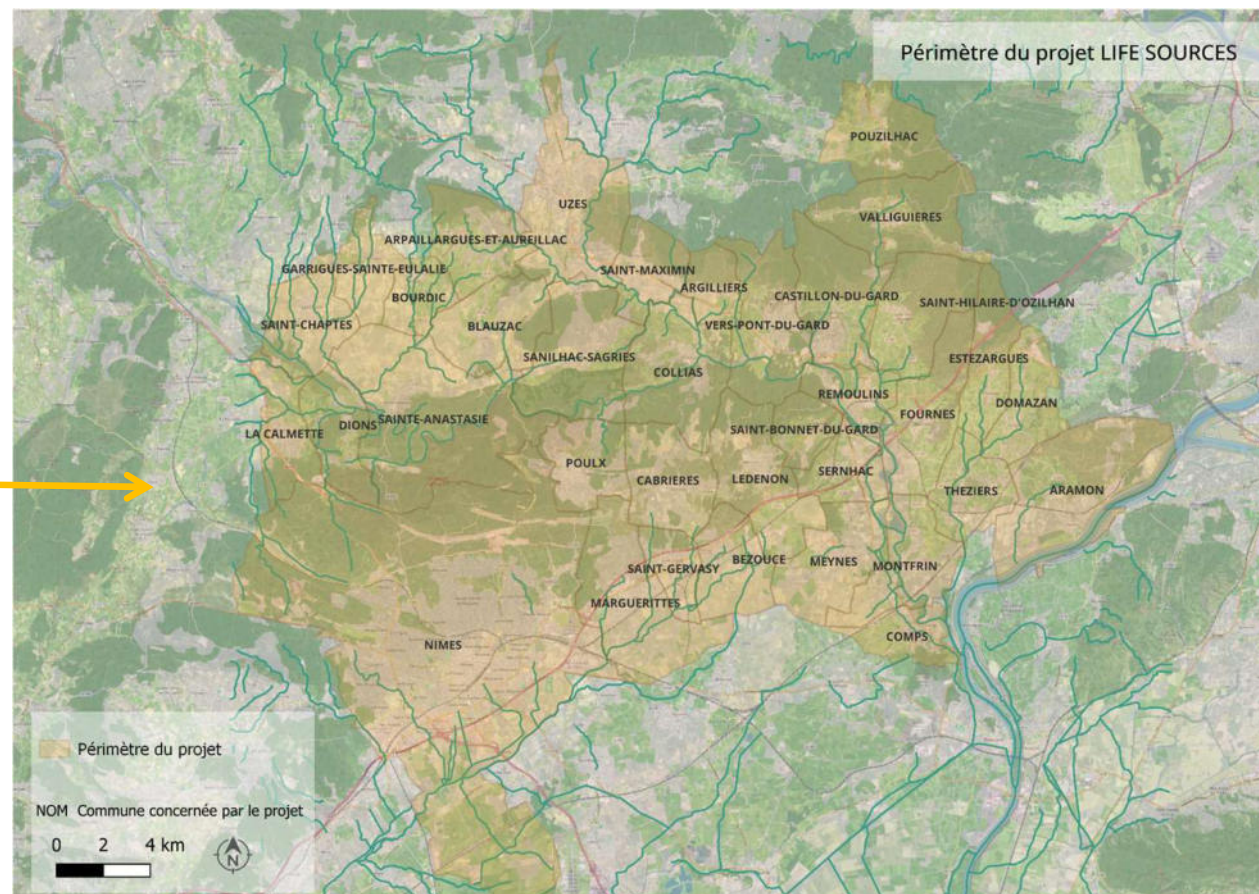
PROJET LIFE SOURCES

LE PERIMETRE

SBV hydro :
Baume/Alzon/Remoulins/Aval



36 communes – 700km²



PROJET LIFE SOURCES

LES PARTENAIRES

+ Les compétences du consortium :

- Aménagement
- Gestion des déchets
- Techniques agricoles
- Gestion de l'eau
- Animation territoriale
- Formation
- Suivi & évaluation

+ Les chiffres clés :

6 M€

5 ans

2025-2030



Partager l'eau et développer la sobriété des usages

- Pilotage de l'**irrigation** : maraichage, viticulture, arboriculture et plantes aromatiques
- Création d'un **réseau Low-Tech** pour la gestion et la valorisation de la ressource en eau à usage domestique
Techniques low-tech : techniques durables, simples, appropriables et résilientes
- Accompagnement des **communes** et **campings** à la **réduction des consommations**



PROJET LIFE SOURCES

Préserver et restaurer les fonctionnalités et la réserve en eau des sols

- Création d'une filière de **compostage** à la ferme
- Accompagnement aux changements de **pratiques agricoles** (2 approches)
- Accompagnement aux changements de **pratiques sylvicoles** (forêt publique)
- Accompagnement des communes/camping vers la **gestion intégrée des eaux pluviales**



Sensibilisation des acteurs locaux

- Création d'un réseau d'ambassadeurs de l'eau
 - + Création d'outils et méthodes pour la concertation et l'animation d'ateliers
 - + Formation des structures relais existantes (association, comité de quartiers, etc.)
 - + Organisation d'ateliers et défis ludiques à la portée de tous.tes !

Garantir la pérennité et la multiplication des résultats du projet

- Communication : identité visuelle, dossier de presse, supports de communication, etc.
- Dissémination : 2 forums de l'eau + animations itinérantes
- Durabilité : développement/renforcement des compétences des structures partenaires
- Etendre l'impact au delà du périmètre : vers l'amont du bassin versant des Gardons
- Echanges et retours d'expériences : voyages d'étude, séminaires et colloques



Partager l'eau et développer la sobriété des usages

- Pilotage de l'irrigation
- Création d'un réseau Low-Tech pour la gestion et la valorisation de la ressource en eau à usage domestique
- Accompagnement des communes/camping à la réduction des consommations

Former et sensibiliser les acteurs locaux

Création d'un réseau d'ambassadeurs de l'eau

Préserver et restaurer les fonctionnalités et la réserve en eau des sols

- Création d'une filière de compostage à la ferme
- Accompagnement aux changements de pratiques agricoles
- Accompagnement aux changements de pratiques sylvicoles
- Accompagnement des communes/camping vers la gestion intégrée des eaux pluviales

Garantir la pérennité et la multiplication des résultats du projet

- Communication
- Dissémination
- Durabilité
- Stratégie de réplique globale
- Echanges et retours d'expériences

CONCRETES

TRANSVERSALES

ORDRE DU JOUR

- ▶ **Point n°1** - Validation du compte-rendu de la CLE du 04 avril 2024
- ▶ **Point n°2** – Changements de pratiques à grande échelle : premier échange sur la gestion des sols
- ▶ **Point n°3** – Point d'information sur le projet LIFE SOURCES – Syndicat des Gorges du Gardon
- ▶ **Point n°4 – Point d'information sur la consultation du public sur la modification de l'arrêté cadre sécheresse**

- ➡ Sébastien TELLIER, DDTM du Gard / Services Eaux et Risques
- ➡ François JOURDAIN, EPTB Gardons, Gestion quantitative



Consultation du public – Arrêté cadre sécheresse 2024

L'arrêté-cadre a été mis à jour en mai 2023, la précédente mise à jour datait de 2018.

Consultation du 28 juin au 29 juillet 2024. La DDTM est donc en attente de vos avis sur cette nouvelle version.

Report de la révision des seuils à l'année prochaine, il est prévu de stabiliser le travail initié depuis fin décembre 2023 avec les structures de bassin versant du département. Présentation en RETEX de fin d'année sur les nouveaux seuils, test de ces seuils sur les années 2022 à 2024.

Consultation du public – Arrêté cadre sécheresse 2024 Nouveautés

1) Possibilité de remplissage des plans d'eau durant l'alerte et l'alerte renforcée

Cette mesure permettra à l'irrigant, titulaire d'une autorisation, après information à la DDTM, de remplir à 70 % sa retenue durant l'alerte et à 50 % durant l'alerte renforcée.

2) Interdiction de prélever dans les béals **en crise pour l'usage d'agrément**

Cette mesure permettra que la majorité du débit du cours d'eau reste dans le cours d'eau principal afin de privilégier les habitats aquatiques.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard

89 rue Weber - 30907 NIMES Cedex

Tél : 04 66 62 62 00

Courriel : ddtm@gard.gouv.fr

www.gard.gouv.fr

Autorisation du remplissage des retenues en alerte et alerte renforcée avec un coefficient limitant de 70 et 50 %

Sur le principe un stockage est conçu pour prélever l'eau lorsqu'elle est abondante, généralement l'hiver, pour ne pas prélever lorsqu'elle est plus rare et que les milieux sont plus sensibles. Il est donc contraire au principe du stockage de pouvoir prélever lorsque le cours d'eau est en tension (alerte ou alerte renforcée), **quelle que soit la période**

Dans les faits, un cours d'eau peut être en tension en dehors de l'été, au printemps par exemple, mais avec des débits qui déclenchent les seuils d'alerte forcément bien supérieurs à ceux du même cours d'eau en été. Le principe proposé peut alors être accepté mais seulement au cas par cas, notamment en fonction de la proportion entre le débit prélevé et le débit du cours d'eau.

La proposition de modification de l'arrêté cadre résulte d'une demande forte de la profession agricole et a été validée par le comité ressource en eau. Seul l'EPTB Gardons a formulé des remarques et uniquement sur une analyse technique qui ne vaut pas avis de la structure.



Il peut être envisagé plusieurs possibilités :

- de **valider la proposition de modification**. La proposition ne correspond pas pleinement à une gestion équilibrée de la ressource en eau portée par la CLE mais peut s'assimiler à un compromis acceptable entre les différents préleveurs agricoles notamment.
- **De ne pas se prononcer**. La mesure sera adoptée (très probablement quel que soit l'avis de la CLE) mais sans qu'elle ne soit ni validée ni remise en question par la CLE. Cela peut être une position tout à fait acceptable si aucun compromis ne se dégage des débats et que les avis sont très partagés.
- **De clarifier l'absence de prélèvement l'été (15 juin – 15 septembre)** pour toutes les retenues et de **passer en système dérogatoire** en dehors de ces périodes avec une demande de l'utilisateur (courrier, mail...mais très simplifiée – *A préciser par la DDTM, après un travail commun avec plusieurs acteurs si besoin*) et une autorisation ou non par la DDTM en fonction de la situation.
- **Rejeter la proposition**. Ce positionnement pourrait se justifier mais serait contraire à la recherche de compromis et d'une adaptation au territoire sur une demande dont la motivation peut tout à fait se comprendre.



ORDRE DU JOUR

- ▶ **Point n°1** - Validation du compte-rendu de la CLE du 04 avril 2024
- ▶ **Point n°2** – Changements de pratiques à grande échelle : premier échange sur la gestion des sols
- ▶ **Point n°3** – Point d'information sur le projet LIFE SOURCES – Syndicat des Gorges du Gardon
- ▶ **Point n°4** – Point d'information sur la consultation du public sur la modification de l'arrêté cadre sécheresse
- ▶ **Point n° 5 – Point d'information sur le projet de décret de SAGE**



Point n°5. Projet de décret sur les SAGE

- **Origine : évaluation menée par la Direction de l'Eau (2020-2022)** puis délibération Comité National de l'eau (recommandations pour moderniser le fonctionnement des CLE et la mise en œuvre des SAGE), séminaire SAGE 2022, plans gouvernementaux (Plan eau 2023)
- **Réforme engagée par Ministère de la transition écologiques et de la cohésion des territoires, consultation du public du 28/03 au 21/04/2024**
 - ➡ Simplification, renforcement de la prise en compte des enjeux « eau » dans l'aménagement du territoire, mise en œuvre du plan eau, amélioration accompagnement des acteurs des SAGE
- **Projet de décret modifiant certaines dispositions du Code Environnement et du Code de l'urbanisme**
 - ➡ **Les modifications réglementaires / élaboration SAGE et fonctionnement des CLE :**
 - **Faciliter la vie interne des CLE** (faire coïncider mandat de la CLE / celui des élus locaux, réunions en format dématérialisé, possibilité de recevoir plusieurs mandats ...)
 - **Clarifier les dispositions** relatives aux procédures (élaboration / révision / modification)
 - **Créer une révision partielle** (économie générale non remise en cause, 1 seul enjeu)
 - **Prévoir des trajectoires de prélèvement dans le PAGD (mesure 10 plan eau)**



Point n°5. Projet de décret sur les SAGE

➡ Les modifications réglementaires / Opérationnalité des SAGE, intégration dans les outils d'aménagement des territoires :

- Renforcer le lien entre les acteurs de l'eau / aménagement du territoire (un représentant des SCOT) - *CLE Gardons : 3 représentants pour le SCOT-Sud Gard, Pays des Cévennes et Uzège Pont du Gard - représentation SCOT Causses et Cévennes à envisager ?*
- Ajouter les SAGE au porter-à-connaissance de l'autorité chargée d'élaborer ou réviser un SCoT ou un PLU(i) - *sur les Gardons : échanges DDTM / EPTB 2023, à poursuivre*
- Traduire dans un nouveau document du PAGD les règles et dispositions du SAGE applicables en matière d'urbanisme (SCoT et PLU(i)) et ajouter ce document aux annexes

Sur les Gardons : guide en ligne

Consulter le guide d'aide à la lecture
du SAGE des Gardons

- Intégrer les cartographies des zones humides des SAGE dans les SCoT



Point n°5. Projet de décret sur les SAGE

Points marquants des avis de l'ANEB et des Présidents de CLE :

- ➔ La mise en œuvre de la mesure 34 du Plan eau – Décret de SAGE, semble arrêtée
- ➔ **Appel à la généralisation des CLE et les SAGE et demande de travail partenarial associant les parties prenantes pour le renforcement d'une réelle démocratie de l'eau**
- ➔ **La définition d'objectifs chiffrés d'économie d'eau dépasse la seule responsabilité de la CLE, la CLE ne peut/doit pas assurer toute la gestion quantitative**
- ➔ La CLE doit pouvoir donner un avis sur tous les projets ayant un impact sur la ressource et les milieux
- ➔ Partage des objectifs de la réforme (simplification, renforcement portée stratégique, etc.)
- ➔ Avancées pour faciliter le fonctionnement des SAGE et la vie des CLE
- ➔ Renforcement de la prise en compte des enjeux eau dans l'aménagement du territoire (intégration au code de l'urbanisme davantage de référence aux SAGE)
- ➔ **MAIS** d'autres enjeux et objectifs des SAGE que les éléments portant sur les Zones Humides auraient mérités d'être intégrés (zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable)
- ➔ **L'ambition globale de la réforme n'est pas atteinte : reconnaissance des CLE en tant que personnes publiques associées**



ORDRE DU JOUR

- ▶ **Point n°1** - Validation du compte-rendu de la CLE du 04 avril 2024
- ▶ **Point n°2** – Changements de pratiques à grande échelle : premier échange sur la gestion des sols
- ▶ **Point n°3** – Point d'information sur le projet LIFE SOURCES – Syndicat des Gorges du Gardon
- ▶ **Point n°4** – Point d'information sur la consultation du public sur la modification de l'arrêté cadre sécheresse
- ▶ **Point n° 5** – Point d'information sur le projet de décret de SAGE
- ▶ **Point n°6 – Bilan du Contrat de rivière des Gardons**



Un contrat de rivière 2017-2022, signé le 22 mars 2017 pour 2017-2022.

Un bilan à mi-parcours et un réajustement des perspectives d'engagement pour la deuxième phase (2020-2022) en 2019 (conformément aux engagements 2017) :

Pilotage technique : Agence de l'eau, État (DTM30, DREAL), Départements du Gard et de la Lozère, Région Occitanie, Agence régionale de Santé, EPTB Gardons (2 réunions en novembre 2019 et **janvier 2020**) + étroite collaboration avec les services techniques des Communautés d'agglomération

Des engagements de l'Agence de l'eau sur les 3 premières années et un **niveau d'engagement sur la seconde partie du contrat dépendant des bilans annuels et du bilan à mi-parcours** (moitié des dépenses apportées par l'Agence de l'eau – environ 130 M.€ programmés)

Signataires



Les actions du contrat de rivière bénéficient également du soutien financier de l'Europe



et de la Région Occitanie



ORDRE DU JOUR

- ▶ **Point n°1** - Validation du compte-rendu de la CLE du 04 avril 2024
- ▶ **Point n°2** – Changements de pratiques à grande échelle • premier échange sur la gestion des sols
- ▶ **Point n°3** – Point d'information sur le projet LIFE SOURCES – Syndicat des Gorges du Gardon
- ▶ **Point n°4** – Point d'information sur la consultation du public sur la modification de l'arrêté cadre sécheresse
- ▶ **Point n° 5** – Point d'information sur le projet de décret de SAGE
- ▶ **Point n°6** – Bilan du Contrat de rivière
- ▶ **Point n° 7 - Avis de la CLE et de l'EPTB depuis le 04 avril**

Non présenté en séance par manque de temps



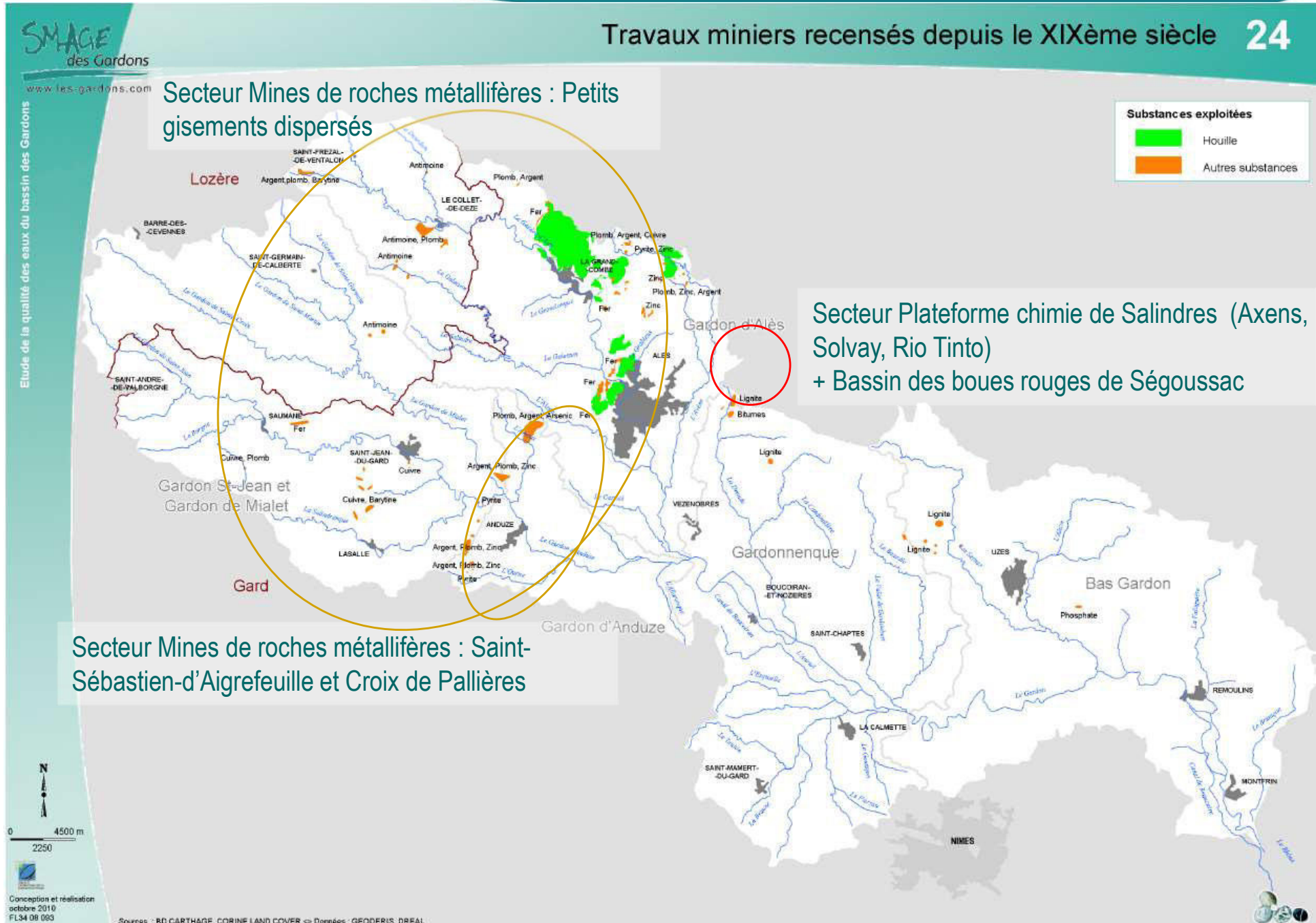
Questions diverses

- **Propositions du Groupe de travail « toxiques miniers »**
- **Point d'actualité sur les PFAS / Salindres**
 - ➡ Régis Nayrolles, EPTB Gardons, Qualité de l'eau



1) Pollution toxique métallique d'origine minière et industrielle sur les Gardons

Travaux miniers recensés depuis le XIXème siècle 24



Visites de terrain :

- 12 juin 2023, visite **secteur de Salindres** (19 personnes):
 - Site des **boues rouges de Séguoussac** : visite de la station de traitement des eaux de percolation et visite générale du site,
 - **Plateforme chimique de Salindres** : présentation par Rio Tinto de la maquette explicative des travaux sur la plateforme chimique, moment d'échanges et visualisation.
- 17 nov. 2023, visite **secteur d'Anduze** (Croix-de-Pallières et St-Séb.d'A.) ; 20 personnes :
 - Visite des sites miniers de **La-Croix-de-Pallières** : digue Umicore, Gravoullière, Puits n°1, Puits O, dépôt Issarte, Mine Joseph. Visite assurée par des représentants de la Mairie et de l'association locale ADAMVM,
 - Visite du dépôt de résidus de **Saint-Sébastien-d'Aigrefeuille**, confiné par l'ADEME et de l'ancienne mine à ciel ouvert. Visite assurée par M. Maire de St-Séb-A.

CLE du 13 décembre 2023 : « relancer ce groupe de travail de la CLE en vue d'un positionnement sur cette question des toxiques miniers, aux côtés des élus locaux »

→ Groupe de travail s'est réuni le 17/06/2024

Membres présents : 5/9	
Collège des élus	M. GRAS (EPTB Gardons), M ^{me} BLANC (Alès Agglomération), M. ABOU (CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires), M. WEITZ (CC Piémont Cévenol
Protection de la nature et du patrimoine	M. ALBRECHT (FACEN - Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature)
3 membres excusés :	M. DIDON LESCOT (association CLCV), M ^{me} BARRERA (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse), M ^{me} BOURRELY (Centre régional de la propriété forestière) Compte-tenu de l'objet de la réunion, les municipalités de Thoiras et de St Sébastien d'Aigrefeuille ont également été conviées à cet échange, mais n'ont pas pu être représentées.
Services EPTB	M. NAYROLLES, chargé de mission Qualité de l'eau M ^{me} RICHARD, chargée de mission CLE – SAGE – Contrat de Rivière

- ➔ Les membres de la CLE se félicitent que les démarches entreprises par les services de l'État depuis une dizaine d'années aient permis de régler la situation de la propriété Gomes et de reprendre le confinement du site « digue Umicore ». Ces deux actions (en particulier) vont incontestablement dans le sens de la maîtrise des pollutions sur ce secteur ;
- ➔ Les membres de la CLE relèvent très positivement les avis du Conseil d'Etat (n°474203 et 05) qui confirment la décision de la Cour d'Appel de Toulouse (n°21TL00688) relative au contentieux formé par Umicore. Ces décisions majeures ouvrent la voie au traitement de ces pollutions historiques sur notre bassin versant et referment les contestations relatives à la responsabilité de la gestion de ces déchets ;
- ➔ Les projets de gestion des principales haldes présentés en juillet 2020 en CSI semblent donc réactivés. Les membres de la CLE souhaitent qu'ils soient présentés plus en détail et partagent plusieurs questionnements :
 - Halles de la Gravouillère : sauf erreur, la proposition de stabilisation et de revégétalisation des halles de la Gravouillère ne prévoit pas d'imperméabilisation du site. Au regard des résultats de suivi de la qualité des eaux réalisés par MINELIS suite au reconfinement de la digue Umicore, il apparaît que la maîtrise des pollutions sur le bassin versant du ruisseau d'Aigues mortes n'est pas circonscrite. Il apparaît donc important que les options de confinement retenues permettent de supprimer efficacement les sources de pollution, ce qu'une simple végétalisation ne semble pas garantir.
 - Résidus du site de l'Issart : comme les premières investigations de Minelis semblent le confirmer, c'est bien tout le secteur du bassin versant amont du ruisseau de la Mine qui est concerné par des dépôts pollués. A ce titre, il apparaîtrait pertinent de partager le constat de **délimitation des halles problématiques** méritant un traitement par confinement, sur site ou à distance, comme il semble que ce soit actuellement envisagé (mise en décharge agréée). Il ne faudrait pas qu'une définition trop restreinte des sites et volumes à traiter ne permettent pas de régler le problème correctement.
 - Mine Joseph : la proposition de gestion des eaux de ruissellement sur ce site semble totalement insatisfaisante et ne permettant ni de gérer les érosions en pied des Halles (directement érodées par le ruisseau du Paleyrolles) ni d'atténuer le drainage minier acide lié aux eaux météoriques. Seul un **confinement en bonne et due forme de ce site** sera en mesure de contenir la pollution. Les questions relatives à l'accès pourront se régler à partir du moment où la sensibilité du site sera abordée à sa juste mesure et que les moyens adéquats seront mobilisés.
- ➔ Les démarches en cours sur les principaux dépôts de déchets miniers listés ci-dessus, pour positives et urgentes qu'elles soient, ne doivent pas masquer la présence d'autres halles de moindre ampleur mais d'impact non négligeables, listés dans le rapport de Géodéris en 2019. On peut citer à titre d'exemple le site des Terres rouges qui a un impact très marqué sur le ruisseau de Naville.
- ➔ Les élus des communes de Saint-Félix-de-Pallières et d'Anduze ont fait part de leur étonnement sur l'autorisation donnée à des travaux forestiers sur ce secteur sensible. Les membres de la CLE partagent leurs craintes et souhaiteraient avoir les garanties que ces travaux ne généreront pas de surrisque pour les personnes et les écosystèmes.

« A Salindres, dans les Cévennes, une contamination record aux « polluants éternels » dans les eaux »

➡ Basé sur une étude produite par Générations futures

7 prélèvements d'eau de surface (Arrias, Avène, Gardon)
3 prélèvements d'eau potable (Salindres, Moussac, Boucoiran).

Recherche de «28 substances », notamment le TFA et l'acide Triflique (TfOH), produits sur le site de Solvay.

Principaux résultats :

- **7,5 mg/L de TFA dans la rivière Arrias**, au niveau du rejet, conforme à la norme de rejet définie par AP (mars 2023) = 29 mg/L (20 kg/j) en TFA ;
- **3,9 mg/L dans l'Avène après confluence de l'Arrias ;**
- 0,016 mg/L (16 µg/L) dans le Gardon à Cruviers ;
- 7,0 mg/L en amont du rejet dans l'Arrias ;
- 0,1 mg/L en amont dans l'Avène, à l'Est de l'usine, ce qui indique une contamination généralisée autour du site, même en amont du rejet ;
- **18 µg/L dans l'EDCH de Boucoran-et-Nozières et Moussac** (2,2 << 60 µg/L).



Sites de prélèvement en eau superficielle – Etude Générations futures

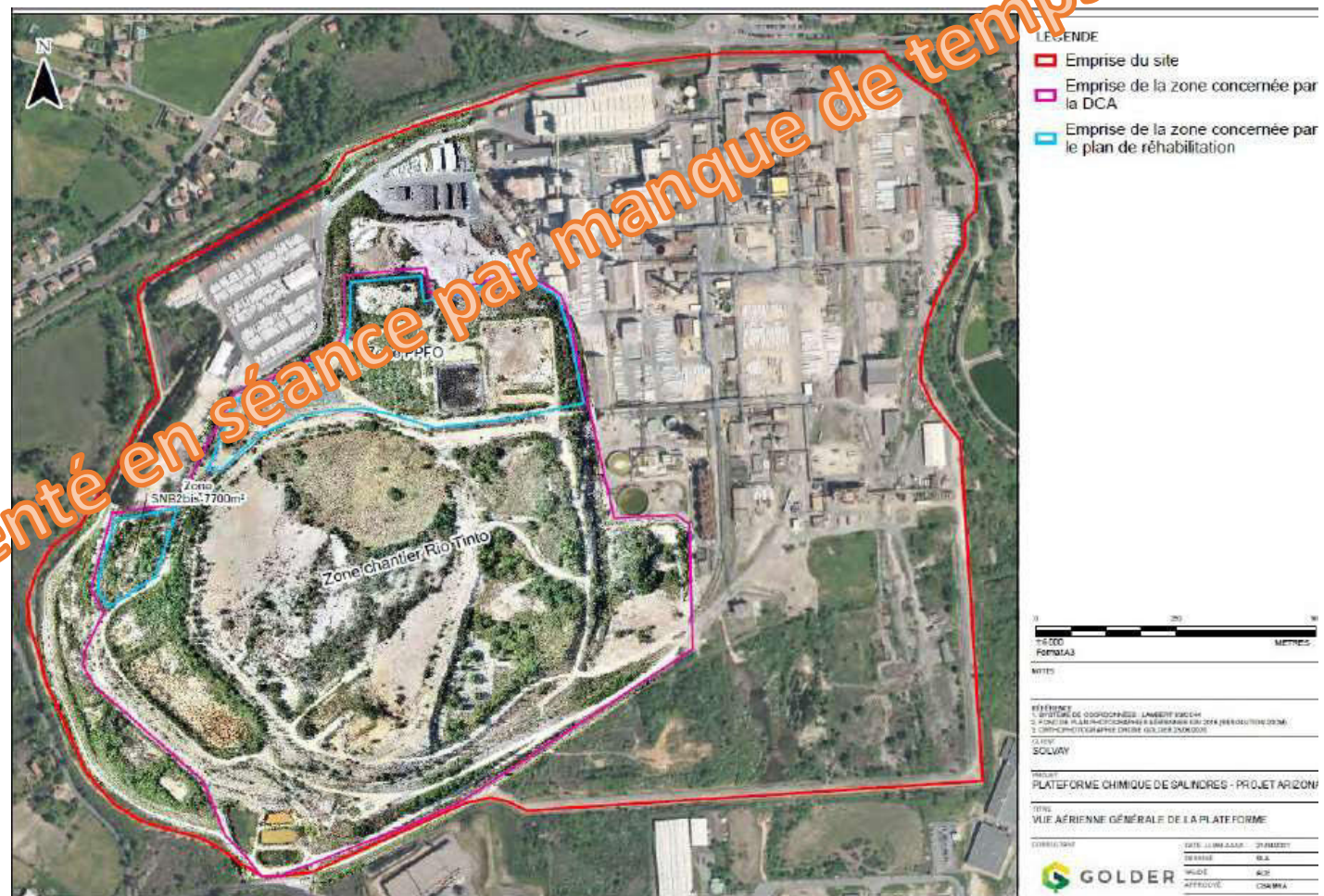
Confinement des résidus historiques:

Résidus constitués de « boues rouges » (liées à la production d'alumine à partir de la bauxite) et de sulfate de calcium ainsi que de boues provenant de la décantation des effluents de production de la plateforme : 9 millions de tonnes contenus par des digues d'une hauteur de 35m, environ 35 ha.

2 projets en cours de confinement des résidus présents sur plateforme :

→ **Projet MONTANA, Rio Tinto (Pechiney Bat.) : 30 ha** (AP du 23/09/2020),

→ **Projet Arizona, Solvay : 5 ha** (AP du 16/08/2021).



Encadrement des rejets liquides :

→ 1^{er} encadrement en concentration et en flux (TFA) => AP novembre 2017

	Concentration moyenne journalière (mg/L)	Flux maximal journalier (kg/jour)
Rejets STEP Solvay	A partir du 31/12/2017 : 125	A partir du 31/12/2017 : 25
Rejet unique plateforme vers milieu naturel	50 à compter du 31/12/2017	40 à compter du 31/12/2017

→ Révision à la baisse + surveillance environnementale sur Avène
=> AP de mars et juin 2023

Non présenté en séance par manque de temps

Paramètres	Concentration en mg/l	Flux en kg/j
TFA (code Sandre : 8858)	75 25 à compter du 1 ^{er} janvier 2027	15 5 à compter du 1 ^{er} janvier 2027

Rejet Solvay

Paramètres	Concentration en mg/l	Flux en kg/j
TFA, code Sandre : 8858	29 10 à compter du 1 ^{er} janvier 2027	20 5 à compter du 1 ^{er} janvier 2027

Rejet unique plateforme vers milieu naturel

Projet de nouveaux arrêtés :

Intégration des orientations du plan d'action interministériel d'avril 2024, sans attendre l'évolution de la réglementation européenne ou nationale sur les PFAS particuliers produits à Salindres => **nouveaux arrêtés préfectoraux organisés en 5 grands axes**

- 1. Recenser :** Identifier et caractériser de manière exhaustive les sources d'émission de PFAS au niveau des unités exploitées (air et eau)
- 2. Quantifier** les émissions associées à chacune des sources d'effluents liquides et atmosphériques canalisées. Evaluer les émissions atmosphériques diffuses.
- 3. Réduire :** Imposer une **réduction significative des valeurs limites d'émission de PFAS** (1 à 2 ordre de grandeur) dans les rejets => mise en place d'une **unité de traitement efficace des PFAS** mise en œuvre à l'échelle industrielle à **partir juin 2025** (phase pilote dès maintenant)
- 4. Surveiller :** Renforcer la surveillance environnementale liée aux émissions de PFAS :
 - **Intégrer de manière pérenne les PFAS issus de la directive EDCH** retrouvés lors des campagnes réalisées en application de l'arrêté ministériel tant dans les rejets que dans le milieu naturel, ainsi que les PFAS historiques ;
 - **Augmenter la fréquence de surveillance des PFAS au rejet du site** (notamment surveillance quotidienne pour le TFA, CDFA et TA contre une surveillance hebdomadaire ou mensuelle aujourd'hui) ;
 - Disposer de mesures et **d'évaluation des émissions de PFAS dans les rejets atmosphériques** canalisés, diffus et fugitifs.
- 5. Évaluer l'état des milieux :** Mettre en place, à l'échelle de zone d'influence des rejets de la plateforme industrielle, une **évaluation des impacts environnementaux** associés aux PFAS dans les différentes matrices (air, eau, eau potable, sols, végétaux, denrées alimentaires...) selon la méthodologie nationale de l'interprétation de l'état des milieux.

Actions à venir : présentation au CODERST des projets d'arrêtés préfectoraux prescrivant ces actions le 4 juin 2024 (signature courant juin des arrêtés à l'issue)

Solvay :

Flux TFA / 2 entre 2020 et 2023

Campagne de mesure des PFAS :

→valeurs cohérentes avec celles de GF.

→certaines substances non corrélées avec la production actuelle (mesures incendies ?)

TFA	Moyenne du rejet traité (kg/j, analyse hebdomadaire) PROCESS	Seuil d'autorisation Rhodia (kg/j)	Moyenne du rejet plateforme (kg/j, analyse hebdomadaire) PROCESS + PASSIF	Seuil d'autorisation GIE (kg/j)
2020	13,6	25	13,9	40
2021	6,4	25	11,5	40
2022	6.05	25	12,4	40
2023	5,5	15	9,1	20

	EAU POTABLE 20/11/2023	Moyenne sortie PEPS	Moyenne sortie Plateforme	Générations Futures Rejet
Analyses chimiques produits du site (mg/l)				
Acide trifluorométhanesulfonique (acide triflique)	<0,5	3.10	3.13	2.2
Acide chlorodifluoroacétique (CDFA)	<0,5	1.42	0.78	
Acide trifluoroacétique (TFA)	<0,5	44.43	11.33	7.6
Triflinate de potassium (TFSK)	<0,5	3.60	0.70	
Analyses chimiques produits historiques (mg/l)				
TFMB	<0,01	<0,01	<0,01	0.0014
pTFMA	<0,05	<0,05	<0,05	
mTFMA	<0,05	<0,05	0.06	
oDCB	<0,01	<0,01	<0,01	
3-CTFMB	<0,01	<0,01	<0,01	
4-CTFMB	<0,01	<0,01	<0,01	
2-CTFMB	<0,01	<0,01	<0,01	
3,4-DCTFMB	<0,01	<0,01	<0,01	
Analyses chimiques 20 PFAS (µg/l)				
Acide perfluorobutanoïque (PFBA)	<0,001	<0,001	0.029	0.01
Acide perfluoropentanoïque (PFPeA)	<0,001	<0,005	0.111	0.042
Acide perfluorohexanoïque (PFHxA)	<0,001	<0,001	0.069	0.046
Acide perfluoroheptanoïque (PFHpA)	<0,001	<0,001	0.018	0.0098
Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	<0,001	<0,001	0.018	0.013
Acide perfluorononanoïque (PFNA)	<0,001	<0,001	<0,001	<0.001
Acide perfluorodécanoïque (PFDA)	<0,001	<0,005	<0,005	<0.001
Acide perfluoroundécanoïque (PFUnDA)	<0,001	<0,005	<0,005	<0.005
Acide perfluorododécanoïque (PFDoDA)	<0,001	<0,005	<0,005	<0.005
Acide perfluorobutanesulfonique (PFBS)	<0,001	<0,001	0.003	0.0021
Acide perfluorohexane sulfonique (PFHxS)	<0,001	<0,001	0.003	0.0033
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS)	<0,001	<0,001	0.028	0.012
Acide perfluorodecane sulfonique (PFDS)	<0,001	<0,001	<0,001	<0.005
Acide perfluoroheptane sulfonique (PFHpS)	<0,001	<0,001	<0,001	<0.005
Acide perfluoropentanesulfonique (PFPeS)	<0,001	<0,001	<0,001	<0.001
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	<0,001	<0,001	<0,001	<0.001
Acide perfluorotridécane sulfonique (PFTrDA)	<0,001	<0,005	<0,005	<0.005
Acide perfluorotridécane sulfonique (PFTrDS)	<0,001	<0,001	<0,001	<0.005
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	<0,001	<0,005	<0,005	<0.001
Acide perfluoroundécane sulfonique (PFUnDS)	<0,001	<0,005	<0,005	<0.005
Somme des PFAS	NB	NB	0.278	0.138

Un renforcement des contraintes réglementaires

Fin janvier 2023, l'État français a publié un plan en 6 points pour réduire " les émissions de PFAS à la source ". Il a été repris et élargi dans un plan interministériel en avril 2024.

Cela se traduit par deux projets de nouveaux arrêtés préfectoraux (Solvay et GIE) contenant les éléments suivants :

1. **Recenser** : Etablir la liste exhaustive des PFAS susceptibles d'être émis par les rejets aqueux et atmosphériques, ainsi que des sources potentielles d'émissions.
2. **Quantifier** : Quantifier ces émissions (ce qui nécessitera des développements de méthodes)
3. **Réduire** : Les seuils applicables aux concentrations des TFA dans les rejets de la plateforme seront immédiatement réduits de 50%, puis, à compter du 1er janvier 2027, de plus de 98% par rapport aux limites actuellement en vigueur en anticipant les actions prises par Solvay.
4. **Surveiller** : Augmentation de la fréquence de surveillance des PFAS dans les rejets et dans la rivière, ainsi que dans les eaux souterraines et les eaux de surface des unités Solvay.
5. **Evaluer l'état des milieux** : Réalisation d'une étude IEM (Interprétation de l'État des Milieux) pour les composés PFAS, y compris pour les captages d'eau potable situés en aval du site, sur le modèle de l'étude réalisée en 2011-2013.

PLAN D'ACTION Solvay :

Sources historiques => **Projets Arizona** et **Maïana** de remédiation pour éviter la lixiviation : travaux initiés dont les effets attendus après achèvement (assèchement de toute la classe d'eau) seront progressifs et pas pleinement efficaces avant plusieurs années.

Sources liées à la production => **Projet ZETA** - Traitement par Osmose Inverse et Evapo-concentration :

- 2024-2025 : Pilotage + Etudes de conception (~3 m3/h / Flux passif + process) → Investissement 4,6 M€
- mi-20206 : Démarrage de traitement pleine échelle → ~ 15 M€

Ambition de réduction = Réduire la concentration en TFA dans les rejets en dessous de 0,6 mg/l : premiers essais concluants de l'osmose inverse, reste à assurer la fiabilité

Projet ZETA - Pilote de traitement

Stockage / Prétraitement



→ Collecte / Homogénéisation des flux

Osmose inverse



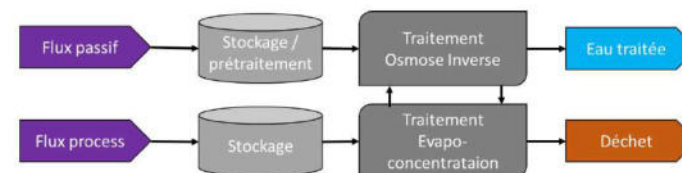
→ Séparation

Evapoconcentration



→ Concentration

SOLVAY



Plan d'actions ARS (1/2)

suite à la publication des résultats de l'enquête de Génération Futures : teneurs en TFA de 18 à 19 µg/L dans l'eau du réseau public des communes de Moussac et Boucoiran-et-Nozières

• Saisine de la DGS : réponse le 10 avril 2024

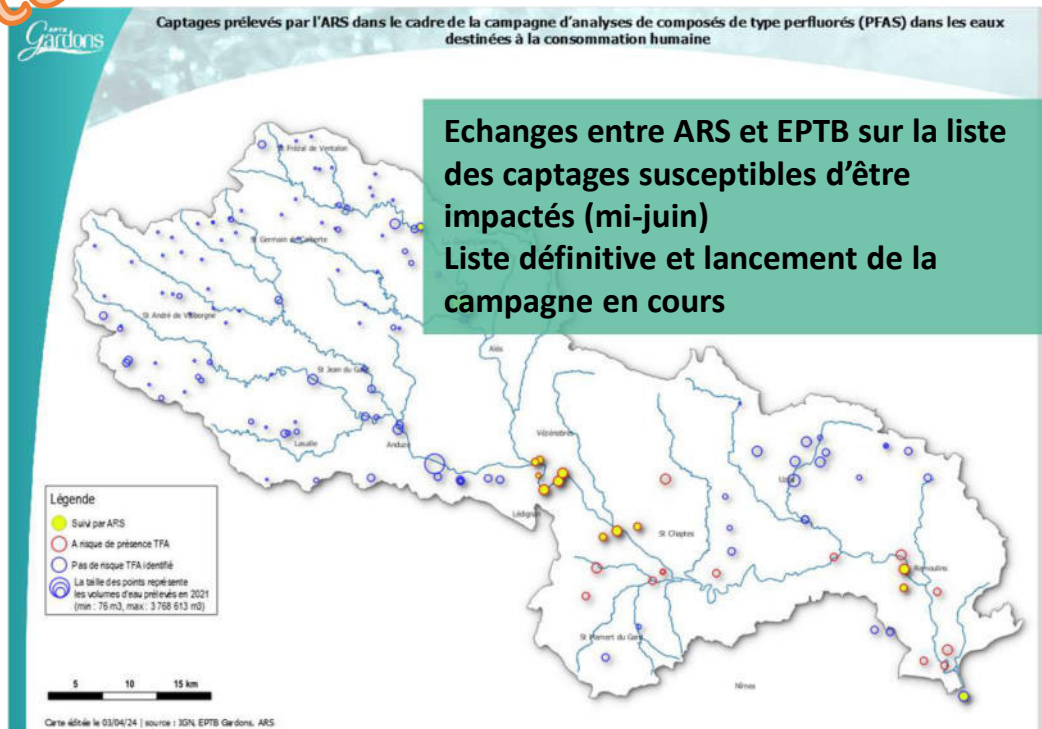
- Pas de restriction de consommation de l'eau
- Identification des causes
- Recherche et mises en place des mesures correctives afin de réduire les concentrations retrouvées

Campagne nationale exploratoire ANSES

- Objectifs : développer et tester les capacités analytiques pour de nouvelles molécules, évaluer l'exposition de la population à ces substances, évaluer la pertinence de les intégrer au contrôle sanitaire et aux expertises de l'ANSES
- 20 PFAS de la Directive + 4 autres PFAS (TFA et TA inclus)
- Au moins 8 sites prévus dans le Gard
- Sélection d'1 captage en bordure du Gardon, à l'aval de la confluence avec l'Avène
- Prélèvements fin 2024 – 2025
- Laboratoire d'Hydrologie de Nancy : LQ : 0,1 µg/L

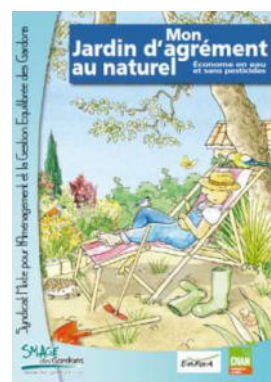
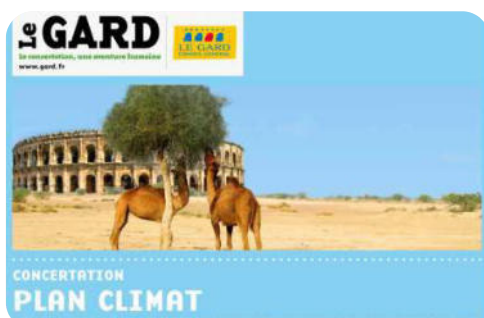
Plan d'actions ARS (2/2)

- Organisation d'une campagne d'analyses sur les captages potentiellement impactés (portant sur le TFA, voire autres PFAS relevés par la plateforme chimique)
 - Recherche d'un laboratoire : contacts pris avec la région, les CARSO, IANESCO (Poitiers) et celui de l'ANSES pour connaître leurs capacités analytiques et accréditation
 - Etablissement de la liste des captages concernés, en lien avec l'EPTB des Gardons
 - Information des collectivités : analyses réalisées au contrôle sanitaire (organisé par l'ARS), à la charge de la PRPDE
 - Réalisation d'une première campagne d'analyses
- Retour sur les résultats :
 - information des élus et demande de mise en œuvre d'actions, le cas échéant
 - information préfecture, DREAL, DDTM, AERMC, DGS, EPTB Gardons
- Suivi des concentrations (fréquence autres campagnes à définir)





MERCI DE VOTRE ATTENTION



Évènement des 30 ans de la CLE – 22 octobre 2024

Foyer de Cassagnoles

Projet de COMPTE-RENDU

Collège des élus (34 membres)	Collège des usagers (22 membres)	Collège des administrations et établissements publics (8 membres)
<u>Région et départements du Gard et de Lozère</u> Mme GENOLHER (Conseil Régional) Mme PEYRIC (Conseil Département du Gard) <u>Communes du Gard</u> Mme DEBIERRE (Association départementale des Maires du Gard) M. ANDRE (association des maires ruraux du Gard) M. BOYER (association départementale des collectivités forestières du Gard) <u>Établissements publics locaux (Gard)</u> M. ROUSTAN (Alès Agglomération) Mme BLANC (Alès Agglomération) M. RIBOT (Alès Agglomération) M. MAZAUDIER (Nîmes Métropole) M. GILLES (Communauté de communes du Pont du Gard) M. WEITZ (CC Piémont Cévenol) M. GRAS (EPTB Gardons), M. RUAS (Syndicat SCOT Pays des Cévennes) M. LOUCHE (SM des Hautes Vallées Cévenoles) M. CARTAILLER (SM Gorges du Gardon), <u>Établissements publics locaux (Lozère)</u> M. MARCHELIDON (CC Cévennes au Mont Lozère)	<u>Agriculture et préleveurs d'eau</u> M. MARTIN (ASA du béal du Mazauric), Mme NÈGRE (la Bambouseraie) <u>Protection de la nature et du patrimoine</u> M. TRAVIER (FACEN) M. JULIAN (Nature et Progrès Gard), <u>Pêche et pisciculture</u> M. RAVEL (Fédération pêche du Gard) <u>Tourisme / loisirs</u> M. SCORSONE (Comité départemental du Tourisme du Gard) <u>Associations des consommateurs</u> M. DIDON-LESCOT (Association CLCV)	DREAL Occitanie Représentant la Préfète coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée (M. VINCHES) DDT de Lozère representant le Préfet de Lozère (M. CARROT) Agence de l'Eau Rhone Méditerranée (Mme BARRERA), Parc National des Cévennes (M. MANCHE)
16/34	7/22	4/8
Membres présents (0 représentés) : 27/64 (Quorum = 43/64)		

24 membres excusés : **M. GAILLARD** et **M. MALAVIEILLE** (Conseil Départemental du Gard), **M. BERTRAND** (Conseil Départemental de la Lozère), **M. AVOUAC** (Alès Agglomération), **M. CHAILAN** (Nîmes Métropole), **M. NOEL** et **M. SAUZET** (CC du Pont du Gard), **M. ABBOU** (CC Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires), **M. BRAME** (CC Cévennes au Mont Lozère), **M. VOLEON** (EPTB Gardons), **M. CLEMENT** (SIAEP de Domessargues et SCOT Sud Gard), **M. TROUILLAS** (Chambre d'Agriculture du Gard), **M. BAFOIL** et **M. MATHIEU** (Coopération Agricole Occitanie), **Mme ROUSSEL** (Association béal de Thonas), **M. MAESTRI** (UNICEM), **Mme HERRY** (Gard Nature), **M. CAMPTON** et **M. RIVOALLAN** (Association MRM), **M. BLANC** (SOREVE), **M. OLEWSKI** et **Mme PROUHA** (Fédération de Pêche de Lozère), **M. ISSARTE** (Fédération de l'hôtellerie de plein air LR), **M. BRISSON** et **M. AFFORTIT** (Comité départemental du Gard de Canoé Kayak), **M. TELLIER** (DDTM du Gard), **M. MARTY** (OFB), **Mme BOURRELY** (CNPF)

Membres présents - Hors quorum

INVITES

M. ALBRECHT (FACEN), **M. GAROSSINO** (Président CLE), **Mme BOUSQUET** (Conseil Développement d'AA), **M. LAFORGE** (Centre Ornithologique du Gard), **M. HEINTZ** (Gard Nature), **M. TIEBOT** (SOREVE), **Mme DEMOY** (CPIE du Gard), **M. LIAGRE**, **Mme BERAL** et **Mme SANFELIEU** (AGROOF), **M. OMBRAS** et **Mme ALLEMAND** (Cne de VEZENOBRES), **Mme UYUNI-REYES**, **Mme ENSUQUE** et **Mme GAUBIAC** (CD30), **Mme DURAND** (BRL), **Mme LEROUX** (Ch. d'Agriculture 30), **Mme NOUVELLON** (Ch. d'Agriculture 48), **Mme RIBEIRO PINTO** (Gard Tourisme), **Mme BATTLE** (DREAL Occitanie), **Mme Martin** (épouse M. MARTIN ASA du béal du Mazauric), **M. GEORGES**, **M. JOURDAIN**, **Mme RICHARD**, **Mme VANHERLE** et **Mme PRIAD** (EPTB Gardons).

Programme de la journée :

09h00 - accueil café – Salles Romanes (sous la mairie de Vézénobres),

09h30 – 10h15 : moment officiel - prises de paroles :

M. Sébastien Ombras - Maire de Vézénobres,

M. Max Roustan - Président de l'EPTB, maire d'Alès

M. VINCHES - adjoint au chef du Département Eau et Milieux Aquatiques à la DREAL Occitanie, représentant la Préfète coordinatrice du bassin Rhône Méditerranée,

M. SCORSONE - conseiller départemental du Gard, membre de la CLE (Gard Tourisme),

Mme Aurélie GENOLHER - Conseillère Régionale d'Occitanie et membre de la CLE

Mme Anahi BARRERA - Représentante de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse, référente sur la Bassin versant des Gardons – suivi des SAGE

M. Frédéric GRAS - Président de la CLE, Conseiller départemental du Gard et Maire de St Cézaire de Gauzignan

10h30 : covoiturage vers le site d'agroforesterie des Terres de Roumassouze – Vézénobres

10h45 – 11h45 : visite des Terres de Roumassouze par Agroof (<https://roumassouze.fr/>)

12h30 : buffet

14h00 : visite de la maison de la figue par la mairie de Vézénobres

14h20 : visite du verger conservatoire par M. Jicé ROBIN, technicien spécialisé, figuiculteur.

Point n°1 : Prises de paroles

F. GRAS ouvre la séance à 09h35. Il remercie l'ensemble des participants à cette journée anniversaire et débute ce premier temps de la journée, moment officiel voulu pour retracer l'histoire et le sens des interventions de la CLE aux côtés de ses partenaires. Il remercie Monsieur Sébastien OMBRAS, maire de la cité médiévale de Vézénobres, pour son accueil dans les magnifiques salles romanes, et lui donne la parole.

S. OMBRAS souhaite la bienvenue à Vézénobres, commune à la confluence des Gardons d'Alès et d'Anduze. Il indique que l'eau est la vie, mais est parfois aussi la mort. Il revient sur les dramatiques accidents, survenus à Dions et à d'autres endroits proches lors de précipitations et d'inondations récentes, évoquant la problématique prégnante sur le territoire des dangers associés au franchissement des ponts submersibles. L'eau est également utile pour boire et manger. Il évoque la visite des jardins de Roumassouze dans la matinée, très proches des halles bio, où 70 producteurs et 4 maraichers locaux vendent 90% de leur production. Il fait également part de ses craintes vis-à-vis du manque d'eau sur le Gardon d'Alès, et fait état d'actions entreprises par Vézénobres pour récupérer l'eau, avec notamment une subvention ayant permis de récupérer l'eau sur le local technique, utilisée pour l'arrosage. M. OMBRAS termine, invoquant la nécessité encore de nombreux travaux à effectuer dans les cours d'eau et rend la parole à M. GRAS, qui la cède à M. ROUSTAN, Président de l'EPTB.

M. ROUSTAN rend hommage aux 30 ans. Il propose des félicitations collectives sur le fait que la structure EPTB existe et qu'elle fonctionne bien, œuvrant pour la compréhension et la défense de ce territoire qui en a bien besoin. Il évoque la participation à la gestion de ces belles rivières, celles-ci étant également dangereuses, faisant lui aussi référence aux récents événements dramatiques. Il indique l'importance de pouvoir travailler ensemble, dans le bon sens paysan, l'opposant au bon sens des fonctionnaires de Paris, invoquant la nécessité de trouver la bonne mesure entre « vouloir faire » et « laisser faire ». M. ROUSTAN rend hommage au bon fonctionnement de la CLE, avec des débats fructueux, et souhaite que le travail ensemble continue.

F. GRAS donne la parole à Pierre VINCHES, Chef de la Division Gestion Territoriale Rhône Méditerranée à la DREAL Occitanie, qui rassure M. ROUSTAN, indiquant que les fonctionnaires dans cette salle ne sont pas de Paris. Il remercie pour cette invitation et témoigne de l'honneur de parler en cette assemblée, 2^{ème} plus ancienne CLE de France après la Drôme. M. VINCHES félicite le territoire pour avoir su instaurer ce parlement de l'eau depuis ces nombreuses années. Il loue le SAGE, outil de planification institué par la Loi sur l'eau de 1992, en cohérence avec le principe de gestion équilibrée et durable de la ressource, lien entre l'aménagement et la gestion de la ressource. P. VINCHES évoque ensuite le besoin au niveau national d'évaluer la politique des SAGE, par une étude en 2022 et 2023, alimentée par un retour d'expérience des SAGE au niveau national.

À la suite de ces travaux, P. VINCHES annonce le projet de décret sur les SAGE, prévoyant notamment d'avantage d'agilité dans les procédures pour faciliter le fonctionnement des CLE. Cette réforme des SAGE arrive au moment du plan EAU, annoncé par le Président de la République en 2023, qui met l'accent sur la consolidation de la gouvernance de l'eau par bassin versant dans un contexte de changement climatique. Il énonce brièvement les 3 axes du Plan Eau : la sobriété des usages pour tous les acteurs (particuliers, industriels comme agriculteurs), l'optimisation de la disponibilité de la ressource avec par exemple la réutilisation de l'eau, comme fait ici sur Vézénobres ou la résorption des fuites, et enfin la préservation de la qualité de l'eau et des écosystèmes, à travers l'amélioration des stations d'épuration, la protection des captages d'eau, le soutien aux pratiques à bas niveau d'intrants ou encore aux solutions fondées sur la nature. M. VINCHES poursuit en mettant en avant les atouts et particularités du bassin versant des Gardons, territoire doté de l'ensemble des outils disponibles pour la gestion de l'eau, avec une CLE plurielle et qui fonctionne, un binôme SAGE / EPTB fonctionnel, un plan de gestion sur la partie quantitative, comme sur d'autres thématiques d'intervention. Il termine son propos en félicitant la CLE et ses travaux, indiquant à M. GRAS qu'il peut compter sur la DREAL à ses côtés, et souhaite un bel anniversaire et une longue vie à la CLE des Gardons.

F. GRAS donne la parole à Patrick SCORSONE, conseiller départemental et représentant Gard Tourisme à la CLE. M. SCORSONE indique être content de participer, récemment désigné au sein de cette assemblée. Très intéressé par les questions de l'eau, il indique la nécessité de rester attentif aux actions menées et félicite la CLE pour les actions menées depuis 30 ans. Habitant une maison dotée

de batardeau sur le bassin de la Cèze, sensibilisé à la « culture de l'eau », il espère pouvoir apporter une pierre à l'édifice de cette CLE.

F. GRAS donne ensuite la parole à Aurélie GENOLHER, conseillère régionale représentant Carole DELGA et membre de la CLE. Mme GENOLHER indique qu'au lieu de parler de Plan Régional Eau, de Stratégie régionale pour la biodiversité, ou d'autres politiques régionales, elle a préféré parler de ce que lui évoque sa représentation et sa participation à la CLE, notamment dans un contexte de défiance des élus. Elle indique qu'on ne devient pas élu par hasard et revient sur son engagement en 2001, en tant que conseillère municipale avant les terribles inondations de 2002 et de leurs conséquences dramatiques. Aux côtés de l'ancien maire Jacques BLANC, Mme GENOLHER indique avoir pris la mesure de l'engagement d'un élu local avant de s'engager à son tour, devenant maire de Massillargues Atuech. Son mandat lui a fait découvrir le SMAGE (ancien nom de l'EPTB), les différentes commissions de travail, la CLE. Elle évoque son envie de poursuivre son engagement dans la CLE, au regard des valeurs portées, que sont le partage, le fait d'être réunis avec des sensibilités différentes pour le seul objectif de l'intérêt général et de l'intérêt public. Les valeurs de solidarité portées par la CLE et l'EPTB symbolisent celles du territoire des cévennes.

A. GENOLHER souhaite enfin un joyeux anniversaire à la CLE, souhaitant continuer collectivement ainsi au sein de ce parlement de l'eau, mais émet le vœu qu'au niveau national le conseil des sages, le sénat et le parlement fassent également preuve de solidarité et arrivent à avancer ensemble, et que chaque échéance électorale soit l'occasion d'arriver à trouver ensemble des solutions dans l'intérêt général.

F. GRAS donne la parole à Anahi BARRERA, représentant l'Agence de l'eau à la délégation de Montpellier. Il rappelle que l'Agence de l'eau est le principal financeur des actions portées sur le bassin versant des Gardons et remercie Mme BARRERA pour sa présence, son écoute et son soutien aux projets. Mme BARRERA excuse M. le Directeur de l'Agence de l'eau et Mme la Directrice de la délégation de Montpellier, n'ayant pu se libérer. Elle indique être heureuse de représenter l'Agence pour cet évènement important, au sein d'une des plus anciennes CLE de France, rappelant que ce territoire a su sortir des conflits et trouver ensemble des solutions, à travers le SAGE, qui permet dans la gouvernance partagée d'avoir des débats et de prendre des décisions pour une meilleure gestion

de l'eau sur le bassin versant. Elle rappelle que cette gestion de l'eau permet de restaurer des milieux aquatiques dégradés ou de maintenir ceux en bon état. Elle cite les actions significatives pour laisser la place à la rivière, en émergence sur la Gardonnenque et déjà réalisées sur le Briançon, et évoque les grands défis à venir quant à la préservation des milieux aquatiques et des zones humides. Mme BARRERA revient aussi sur l'ensemble des projets menés depuis 30 ans pour la préservation de la ressource en eau dans un contexte de manque d'eau, œuvrant pour la sobriété et l'optimisation de la gestion des ressources. L'agence de l'eau est fière d'être membre de la CLE des Gardons et reste à ses côtés ainsi que ceux de l'EPTB pour les défis majeurs auxquels le territoire fait face, dans la perspective du changement climatique.

F. GRAS prend la parole pour terminer ce moment d'introduction à la journée. Il indique que, comme Vézénobres, d'autres communes sont engagées dans des démarches d'économies d'eau, avec l'appui de l'EPTB. Il salue à ce titre ses collègues maires membres de la CLE dont les communes sont ainsi engagées : Philippe RIBOT et Sylvain ANDRE, Présidents d'associations départementales de maires, Aurélie GENOLHER représentant Carole DELGA Présidente de la Région Occitanie, Geneviève BLANC qui a engagé Anduze dans ce processus, Didier GILLES pour St Hilaire d'Ozilhan, Pascal MARCHELIDON pour St Privat de Vallongue, Daniel VOLÉON pour St Bauzély et Nicolas CARTAILLER pour Remoulins qui s'est également lancé dans ces démarches.

F. GRAS remercie l'Agence de l'eau pour son soutien à la mise en œuvre du SAGE et à l'émergence de projets sur le territoire. Il s'agit du principal partenaire et financeur. Il salue Anahi BARRERA et la remercie pour son écoute et sa bienveillance envers l'EPTB Gardons. Il remercie également le Conseil départemental et sa Présidente Mme LAURENT-PERRIGOT représentée par Patrick SCORSONE, également représentant de Gard Tourisme. Il fait part d'une amicale pensée pour un collègue du Conseil départemental de Lozère, Robert AIGOIN et des remerciements pour sa contribution à la vie de la CLE et à l'élaboration du SAGE.

F. GRAS remercie P. VINCHES pour sa présence et merci à la DREAL Occitanie pour sa contribution à la vie de la CLE et à l'élaboration du SAGE. Il excuse la DDTM du Gard et remercie la DDT de la Lozère pour sa présence et sa participation très régulière aux travaux de la CLE.

F. GRAS salue ensuite la présence de Gérard GAROSSINO, ancien Président de la CLE à la fin des années 1990, également grand père de Martial qui est un des agents de l'équipe verte de l'EPTB. Il a ensuite un mot pour Lucien AFFORTIT, ancien Président de CLE, car il est celui qui a eu le temps de Présidence le plus long : 14 ans.

À l'occasion de ce 30^{ème} anniversaire, M. GRAS retrace ensuite brièvement un peu de l'histoire de la CLE. 2^{ème} plus ancienne CLE de France, elle a été créée en 1994 après l'instauration du premier périmètre de SAGE en 1993. M. GRAS indique en être le 5^{ème} Président, ayant succédé à Geneviève BLANC en 2021, elle-même ayant succédé à Lucien AFFORTIT en 2015, ayant pris la suite de Gérard GAROSSINO en 2001, lui-même ayant pris la relève après Jean CARREYRON, 1^{er} Président de la CLE de 1994 à 1999.

Il revient sur les dossiers marquants de la vie de la CLE, avec l'élaboration du 1^{er} SAGE dans les années 1990, 1^{er} SAGE « de lien », qui avait pour but de retrouver un dialogue sur le territoire, après des tensions fortes entre l'amont et l'aval autour du Projet de barrage de la Borie. Il évoque aussi la nécessité de rétablir du lien entre les acteurs de terrain et les administrations et collectivités.

F. GRAS rappelle la création de la structure porteuse, l'EPTB Gardons, en 1995, la réalisation d'études structurantes entre 1996 et 1998 et la large concertation pour l'élaboration du SAGE en tant que tel entre 1998 et 2000, avec son approbation en 2001. F. GRAS évoque ensuite la révision du SAGE, engagée à la fin des années 2000 jusqu'au projet adopté par la CLE en 2013, approuvé en 2015. Il revient sur le fait que la révision a été marquée par une solide concertation, de très nombreuses réunions de concertation pour aboutir à un SAGE partagé, basé non pas sur la coercition ou la contrainte mais sur l'écoute et les échanges constructifs.

Il indique ensuite que la CLE a porté 2 contrats de rivière, utilisés comme un volet programmatique du SAGE. Ce second contrat de rivière 2017/2022 a identifié 402 actions portées par 92 maîtres d'ouvrage pour une enveloppe financière de l'ordre de 130 millions d'euros dont plus de la moitié apportée par l'Agence de l'eau. Il évoque ensuite l'éventualité d'un nouveau contrat à envisager/discuter avec l'Agence de l'eau, une fois son nouveau programme de financement adopté début décembre.

F. GRAS fait ensuite état du portage du PGRE par la CLE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau), un plan d'actions spécifique pour restaurer l'équilibre quantitatif et qui est la conclusion d'une dizaine d'années de travail sur la ressource en eau, validé en 2018 après 2 ans de concertation.

La CLE, c'est aussi le suivi de la gestion de l'ancien site minier de St-Félix-de-Pallières, avec un groupe de travail dédié, une participation aux Commissions d'information organisées par la Préfecture, des points réguliers en séances plénières de la CLE, le soutien aux élus locaux, F. GRAS salue à ce titre le maire M. WEITZ.

3 Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ont été mis en œuvre sur le bassin versant : pour rappel, créés en 2003, les PAPI visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque. Le PAPI 2 (labellisé en 2012) a fait l'objet de 2 avenants en 2016 et 2018 pour sa mise à jour technique et pour en prolonger la durée, portant le programme opérationnel à un montant global de 32 millions d'euros. Le dossier de labellisation du PAPI 3 s'articule en 28 actions pour un coût total prévisionnel de plus de 36 millions d'euros.

Enfin F. GRAS indique qu'environ 80 avis ont été formulés au nom de la CLE ou de l'EPTB depuis sa mise en place.

Pour la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, Frédéric GRAS évoque l'important travail de juillet à décembre 2017 porté par l'EPTB, en relation avec la CLE pour bâtir le SOCLE (Schéma d'organisation des Compétences locales de l'Eau).

Pour l'avenir, F. GRAS souhaite poursuivre la bonne articulation entre l'EPTB et la dynamique de la CLE pour aborder la révision du SAGE aujourd'hui en vigueur afin de faire face aux défis notamment liés au changement climatique.

Pour terminer, il dit être aujourd'hui l'heureux président d'une commission locale de l'eau dynamique, dont le bureau a été élargi dans le respect des équilibres, afin d'associer toutes les

bonnes volontés à nos travaux. Ses membres, tous collègues confondus, sont particulièrement investis et participent activement aux réunions.

Il fait part d'un immense merci à toute l'équipe de l'EPTB Gardons autour de son directeur Lionel GEORGES, dont il salue l'implication sans faille, et remercie Élisabeth pour être une animatrice aussi motivée et efficace au sein de la CLE. Il lui transmet, au nom de tous, ses plus chaleureux remerciements pour son travail, valant évidemment pour tous les agents.

Il conclut en indiquant que la CLE, mini parlement de l'eau, fonctionne bien et avance sans jamais perdre de vue le rôle qui est le sien. Il remercie toutes celles et ceux ayant participé avant nous, depuis 30 ans, et qui ont contribué à en faire l'outil qu'il est aujourd'hui. Il indique que les membres en sont les héritiers et en sont obligés. Il fait le vœu de pouvoir continuer à travailler ensemble dans ce même état d'esprit, à la recherche du consensus, à l'écoute les uns des autres et dans le respect des différences.

Il souhaite à tous ainsi qu'à la commission locale de l'eau, un excellent 30^{ème} anniversaire, et une belle et agréable journée à toutes et à tous.

Point n° 2 : Les visites

Visite d'un site d'agroforesterie avec AGROOF

La journée s'est poursuivie avec une visite des Terres de Roumassouze à Vézénobres, un domaine agricole en production maraîchère, devenu aussi un site emblématique d'agroforesterie (pratique agricole associant les arbres et les cultures). Cette parcelle agroforestière a une double vocation de production : annuelle (culture ou pâture) et différée à long terme (bois et autres produits de l'arbre). Les expérimentations qui sont menées sur le site depuis 1996 nous ont été présentées par la SCOP AGROOF, spécialisée dans l'étude et le développement des systèmes agroforestiers en France. AGROOF est un bureau d'études spécialisé en agroforesterie¹, SCOP (Société COopérative et

¹ agroforesterie : pratique agricole associant les arbres et les cultures sur une même parcelle

Participative), agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. Cette structure intervient dans la recherche, la formation, le conseil et la mise en place de projets (pour plus d'informations : <https://agroof.net/>).

Les travaux de recherche en cours ont montré un résultat inattendu : la productivité globale des parcelles agroforestières est supérieure à celle de parcelles où arbres et cultures sont séparés : jusqu'à 30 % de plus en biomasse et 60 % de plus en produits vendus, pour des densités d'arbres adultes comprises entre 30 et 100 arbres/ha (source : roumassouze.fr).

Après les échanges nombreux, les participants ont été appelés à revenir partager un buffet dans les salles romanes.

Un après-midi à la Maison de la figue et son verger conservatoire

M. le Maire a ensuite guidé les participants dans les ruelles étroites du centre du village jusqu'à la Maison de la figue, offrant de riches explications sur cet espace ludique et pédagogique entièrement dédié à la figue. Elle regroupe objets, produits du terroir et souvenirs liés à ce fruit. Elle propose des visites, des activités et des animations (pour plus d'informations : <https://www.maisondelafigue.com/#>).

La journée anniversaire s'est clôturée par une présentation du verger conservatoire, associé à la maison de la figue, par M. Jicé ROBIN, figuiculteur passionné. Comptant quelques 760 figuiers et près de 100 variétés, ce verger constitue le dédoublement d'une partie de la collection de figuiers du Conservatoire Botanique National de Porquerolles. Il est aujourd'hui engagé avec la commune de Vézénobres dans une démarche d'optimisation de la ressource en eau.

Le verger conservatoire a été créé en 2000, il s'étend sur un terrain de 2 hectares environ, et constitue le dédoublement d'une partie de la collection de figuiers du Conservatoire Botanique National de Porquerolles. Il compte 760 figuiers, et comprend une centaine de variétés différentes.

La mairie de Vézénobres et le verger conservatoire sont engagés, avec l'appui de l'EPTB, dans une démarche d'économie d'eau, afin d'optimiser la ressource.

La journée s'est terminée vers 16h00.

Le Président,

Commission Locale de l'Eau
EPTB Gardons
8, Avenue du Général Leclerc
30000 NÎMES
SAGE des Gardons



Frédéric GRAS

Invitation

22 octobre 2024

**Anniversaire des 30 ans
de la CLE des Gardons**



La Commission locale de l'eau des Gardons, seconde plus ancienne CLE de France, fête cette année ses 30 ans ! Nous vous invitons à une journée anniversaire, avec au programme :

09h00 : Accueil café

09h30 - 10h15 : Moment officiel avec prises de paroles

10h30 : Départ en covoiturage pour la visite du site d'agroforesterie des Terres de Roumassouze à Vézénobres (10 min de trajet). Pour votre confort, prévoyez des chaussures de terrain.

10h45 - 11h45 : Visite des Terres de Roumassouze avec AGROOF (<https://roumassouze.fr/>)

12h00 : Retour vers la salle

12h30 : Buffet de produits locaux

14h00 : Visite de la Maison de la figue

14h20 : Départ à pied de la Maison de la figue pour la visite du verger conservatoire (retour prévu à 15h30).





Frédéric GRAS

Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) des Gardons

a le plaisir de vous inviter
à l'anniversaire des 30 ans de la CLE des Gardons

le mardi 22 octobre 2024 à 9h
à Vézénobres

Avec la participation de

Max ROUSTAN

Président de l'EPTB Gardons

Jérôme BONET

Préfet du Gard

Vassilis SPYRATOS

Directeur de l'Ecologie, DREAL Occitanie pour M. le Préfet
de bassin Rhône-Méditerranée

Karine BONACINA

Directrice de la délégation de Montpellier de l'Agence de l'Eau
Rhône Méditerranée Corse

Carole DELGA

Présidente du Conseil régional d'Occitanie

Françoise LAURENT-PERRIGOT

Présidente du Conseil départemental du Gard

Laurent SUAU

Président du Conseil départemental de la Lozère

Sébastien OMBRAS

Maire de la commune de Vézénobres



Informations pratiques

Inscriptions

Merci de confirmer votre participation
par téléphone au 04 66 21 73 77 ou par mail à contact@les-gardons.fr
au plus tard le 14 octobre 2024, en précisant si vous venez :

- à la visite du site d'Agroforesterie (matin)
- au buffet (12h30, Salles Romanes à Vézénobres)
- à la visite de la Maison de la figue (après-midi)
- à la visite du Verger conservatoire (après-midi)

NB : Prévoir des chaussures de marche pour les deux visites de terrain

Rendez-vous

à 9h à Vézénobres

Salles Romanes (sous la mairie) - 30360 Vézénobres

*Stationnement préférentiel au Parking « Cité Médiévale »
Accès piéton aux Salles romanes par escalier direct en 5 à 10 min*

Un événement organisé par l'EPTB Gardons



en partenariat avec



EPTB Gardons • 6 avenue Général Leclerc • 30000 NÎMES
Tél. 04 66 21 73 77 • contact@les-gardons.fr • www.les-gardons.fr